



13

déc.  
2018  
▲ Niv. 2L'État a  
répondu

Ukraine

n° 92/2018

Création de l'alerte : 05 sept. 2018

## Un tribunal ukrainien autorise le parquet à accéder aux données téléphoniques d'une journaliste d'investigation

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

**AUTEUR : FEJ/FIJ, AEJ, CPJ, Index, RSF**

Le 27 août 2018, le tribunal de Kiev a autorisé le Bureau du Procureur général à accéder aux sms, appels téléphoniques et données de géolocalisation du téléphone de la journaliste et rédactrice en chef du programme d'enquête télévisé "Skhemy" (Intrigues. La corruption en détail), Natalie Sedletska. La décision couvre une période de 17 mois, qui s'étend de juillet 2016 à novembre 2017, selon le Kyiv Post.

Selon une lettre signée par plus de 30 journalistes et ONG, cette décision est liée au procès d'Artem Sytnyk, chef du bureau national anti-corruption d'Ukraine, accusé d'avoir divulgué des secrets d'État en transmettant des informations à des journalistes. Sedletska et d'autres journalistes sont témoins au procès.

n

### MISES À JOUR

**06 sept. 2018 :** Le 5 septembre 2018, un tribunal a autorisé le Bureau du Procureur général à accéder aux données téléphoniques de la journaliste Kristina Berdynskykh du magazine Novoye Vremya, selon le Kyiv Post. Berdynskykh est la seconde journaliste ukrainienne dont les données téléphoniques ont été divulguées aux autorités en moins de 10 jours. La porte-parole du procureur général Youri Loutsenko, Larysa Sargan, a déclaré que le mandat était «analogue» à celui émis le 27 août par le tribunal de Kyiv et qui visait les relevés téléphoniques de Natalie Sedletska.

➔ **Article du Kyiv Post: "Prosecutors get access to phone records of yet another journalist"**

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ Information publiée par Mapping Media Freedom (en anglais) : "Ukraine/Україна: Court grants prosecutors access to investigative journalist's phone records"
- ➔ RSF statement: "Threat to confidentiality of journalists' sources in Ukraine"
- ➔ Information publiée par le CPJ (en anglais) : "Ukraine court grants prosecutors access to investigative reporter's phone records"
- ➔ Article publié par RFE/RL (en anglais) : "RFE/RL Investigative Journalist Targeted In Ukraine Data-Disclosure Order"
- ➔ Article publié par le Kyiv Post (en anglais) : "Court allows prosecutors to access investigative journalist's phone records"
- ➔ Communiqué de journalistes et d'ONG en réaction à la décision du tribunal de Kyiv (en anglais) : "Journalists Outraged by Ukrainian Court's Decision to Allow Access to Muckraker's Phone"

## RÉPONSES DE L'ÉTAT



04 oct. 2018 | Réponse du Gouvernement ukrainien

- ➔ Position officielle de l'Ukraine

## SUITES DONNÉES



13 déc. 2018 | Le 18 octobre 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a décidé de prolonger l'interdiction faite aux autorités ukrainiennes d'accéder aux données du téléphone portable de la journaliste Natalia Sedletska. L'interdiction est en vigueur "jusqu'à nouvel ordre".

- ➔ Article de Radio Free Europe : "ECHR Extends Ban On Ukrainian Government Access To RFE/RL Journalist's Data "



20 sept. 2018 | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias se félicite de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme de protéger les données téléphoniques d'un journaliste ukrainien.

- ➔ Communiqué de Harlem Désir



**19 sept. 2018** | Le 18 septembre 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a ordonné au gouvernement ukrainien de s'abstenir d'accéder à toute donnée provenant du téléphone portable de la journaliste d'investigation Natalya Sedletska. L'ordonnance provisoire est en vigueur jusqu'en octobre 2018 et peut être prolongée ultérieurement si nécessaire. La Cour a également décidé de traiter de manière prioritaire la requête de Mme Sedletska.



**07 sept. 2018** | Le rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur la liberté des médias et la protection des journalistes appelle au respect de la confidentialité des sources de journalistes.

[!\[\]\(cbe80b694ebd74fcfe136a095b608235\_img.jpg\) Déclaration de Lord George Foulkes](#)



**07 sept. 2018** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias se dit très inquiet de la décision d'un tribunal ukrainien ordonnant la divulgation des données d'une seconde journaliste d'investigation et renouvelle son appel au respect du droit des journalistes à la protection des sources.

[!\[\]\(e474458956c9a37fbf9586ddb60a7fa1\_img.jpg\) Tweet de Harlem Désir](#)



**05 sept. 2018** | Le représentant de l'OSCE appelle les autorités ukrainiennes à respecter le privilège de confidentialité des sources journalistiques

[!\[\]\(870f5d5e9c0d57485634be3ecf52f3ca\_img.jpg\) Communiqué de Harlem Désir](#)